



Histoire, mémoire et politique : l'Espagne et la « mémoire historique »

Par Maite Molina Mármol¹

La notion de mémoire suscite, depuis les années 1970 et de manière croissante, l'intérêt des sciences humaines et sociales, pour se déployer de manière exponentielle depuis la décennie 2000. Parallèlement à cette omniprésence dans le domaine scientifique, la société semble également être aux prises avec une « boulimie mémorielle » : on trouve aujourd'hui la mémoire partout et, pourrait-on dire, on fait de la mémoire de tout – tendance sans doute renforcée par la nature même de ce phénomène, immatériel et volatile.

S'il eut donc été nécessaire de commencer par s'atteler à décrire et à décortiquer ce concept – dont l'utilisation se limite souvent à certaines notions labellisées telles que « lieux de mémoire » ou « travail de mémoire »² –, il se serait avéré indispensable de questionner la relation de la mémoire à l'histoire alors que les historiens ont longtemps placé celles-ci dans un rapport hiérarchique : construite, critique, artificielle, unique, l'histoire prendrait le « contre-pied » de la mémoire, continue, affective, vivante, multiple³. Cette perspective herméneutique soumet problématiquement la mémoire à l'histoire, ne prenant pas en compte le processus mémoriel en tant que tel, et accorde généralement son attention aux objets institutionnalisés, lieux ou commémorations, au détriment des processus et dynamiques constituant une mémoire « vivante ».

Il ne s'agit néanmoins pas ici de proposer une discussion théorique autour du concept de mémoire mais de s'intéresser à son utilisation dans un contexte spécifique, celui de l'Espagne contemporaine qui a pour particularité de voir, depuis les années 1990, son champ social envahi par la notion de « mémoire historique ». Cette expression, composée de l'accollement presque paradoxal de deux termes si souvent pensés comme contraires, constituant dans une certaine mesure une formule incantatoire, servira de fil conducteur à notre réflexion autour des rapports entretenus par l'histoire, la mémoire et le monde politique.

¹ Maite Molina Mármol est docteure en Information et Communication de l'Université de Liège. Ses recherches, consacrées à la question de la mémoire, se sont déployées à partir du terrain constitué par le phénomène migratoire – plus précisément celui de l'exil et de l'immigration espagnols en Belgique.

² Michèle BAUSSANT, « Penser les mémoires », in *Ethnologie française, Mémoires plurielles, mémoires en conflit*, Paris, n° spécial, 2007/3, p. 389 (pp. 389-394).

³ Selon l'expression de Krzysztof POMIAN, *Sur l'histoire*, Paris, Gallimard, 1999, p. 332.

Éléments contextuels

Comme ailleurs, la question de la mémoire en Espagne a été essentiellement envisagée en lien avec un événement traumatique, en l'occurrence la guerre de 1936-1939 et ses suites. Ce conflit, érigé en événement-référence au-delà des frontières espagnoles⁴, a vu s'affronter, en une sorte de préambule à la Deuxième Guerre mondiale, le fascisme et les forces progressistes unies en un Front populaire porté au pouvoir par le peuple.

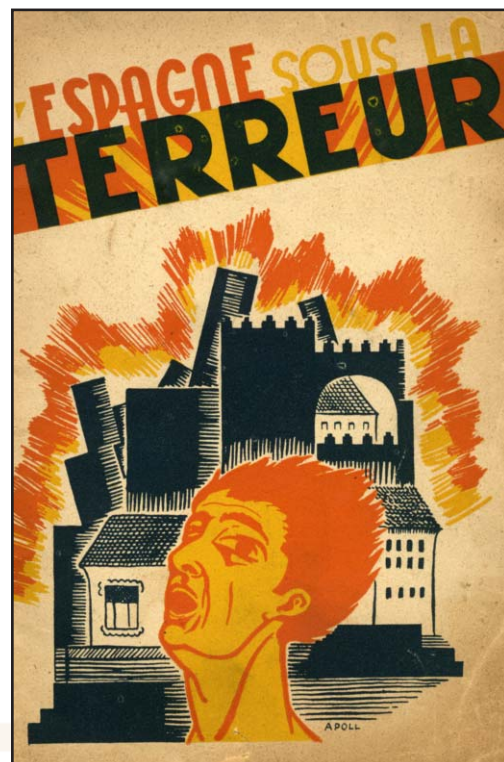
Si les caractéristiques de cet événement, et notamment le rôle qui y a été tenu par les puissances étrangères, sont connues à grands traits, il n'en va pas de même à la fois pour l'expérience républicaine qui le précède et pour la dictature qui s'instaure à sa suite, jusqu'à la mort naturelle de Francisco Franco en novembre 1975⁵.

Ce régime, basé sur l'élimination physique, morale mais aussi mémorielle de l'ennemi constitué par « l'Espagne rouge », a su assurer sa longévité en usant de réformes de façade destinées à la communauté internationale tout en maintenant l'usage d'une féroce répression, doublée du façonnage et de l'inculcation d'une culture et d'une mémoire qui ont baigné la société espagnole et ont survécu à la dictature.

Produit de ce système, la transition démocratique espagnole a vu s'instaurer à la mort de Franco un « pacte d'oubli » assorti de mesures d'amnistie, considérés comme le préalable nécessaire à la restauration démocratique : afin de ne pas rouvrir les vieilles blessures et courir le risque d'un nouveau conflit fratricide – dont la peur sera, il est vrai, ravivée par la tentative du coup d'État du général Tejero en 1981 –, les forces démocratiques espagnoles s'accordent avec les tenants du pouvoir pour ne pas revenir sur l'affrontement et acceptent le successeur choisi et désigné par Franco lui-même, en la personne du Roi Juan Carlos, déniant par là la légalité républicaine consacrée par les urnes en 1931. Il s'agit ainsi d'une transition octroyée par les détenteurs du pouvoir, inscrite dans une continuité institutionnelle et politique, qui, si elle débouche sur l'amnistie des antifranquistes, accorde non seulement l'amnésie aux méfaits franquistes⁶, mais bel et bien l'impunité⁷.



Couverture médiatique de la mort de Francisco Franco, le 20 novembre 1975, 39 ans jour pour jour après celle du fondateur de la Phalange, Jose Antonio Primo de Rivera. Deux mois plus tôt ont lieu les dernières exécutions du franquisme, cinq militants de l'organisation armée FRAP (Front révolutionnaire antifasciste et patriote) et de l'ETA étant fusillés suivant les sentences de Conseils de Guerre.



Couverture de la brochure : Louis Dambois, *L'Espagne sous la terreur*, Bruxelles, Éditions Rex, 1936. Coll. IHOES. **En introduction de celle-ci, le parti rexiste s'oppose à la guerre civile espagnole et précise que « l'esprit marxiste doit nécessairement conduire à de telles horreurs ».**

Le processus de transition explique sans doute « le rapport bancal de l'Espagne à son passé, sa difficulté manifeste devant l'élaboration de la mémoire de la guerre et du franquisme, surtout peut-être de la mémoire de l'expérience démocratique de la République »⁸. Il ne faut néanmoins pas négliger dans ce cadre le rôle d'une culture néofranquiste qui s'est

⁴ Emile Témime, 1936, *La guerre d'Espagne commence*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1986, p. 146.

⁵ Pour plus de précisions, se reporter à Ángeles MUÑOZ et Maite MOLINA MÁRMOL, *Mémoire à ciel ouvert. Une histoire de l'Espagne : 1931-1981*, Liège, Territoires de la Mémoire, 2014.

⁶ Danielle ROZENBERG, « Le «pacte d'oubli» de la transition démocratique en Espagne. Retour sur un choix politique controversé », in *Politix*, n°74, juin 2006, p. 175 (pp. 173-188).

⁷ La loi du 14 octobre 1977 (46/1977) constitue la mesure la plus emblématique en la matière, amnistiant tous les actes politiques antérieurs au 15 décembre 1976, tout en exipant les autorités, fonctionnaires et agents de l'ordre publics des fautes et délits qu'ils auraient pu commettre. Elle est d'ailleurs assortie d'autres mesures d'ordre économique qui mettent les victimes des deux bords sur un pied d'égalité. Paloma AGUILAR FERNÁNDEZ, « La evocación de la guerra y del franquismo en la política, la cultura y la sociedad españolas », in Santos JULIÁ (dir.), *Memoria de la guerra y del franquismo*, Madrid, Fundación Pablo Iglesias – Sandillanas Ediciones Generales, pp. 283-284 (pp. 279-317).

⁸ Ángeles MUÑOZ et Maite MOLINA MÁRMOL, *op. cit.*, p. 152.

notamment affirmée avec l'arrivée au pouvoir, en 1996, du *Partido Popular* (PP)⁹. Ce « franquisme sans Franco » explique sans doute en partie les manquements à l'application de la loi dite « de la mémoire historique » votée en 2007 et la contestation de cette dernière par une frange de la population espagnole.

Des conditions d'émergence de la revendication mémorielle

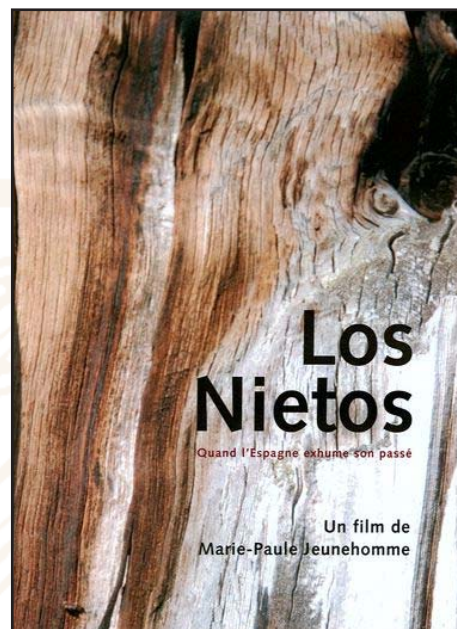
Avant d'envisager brièvement le processus qui a abouti à l'adoption de la loi 52/2007 et d'en exposer le contenu, il s'agit de revenir sur les facteurs généralement présentés à l'heure d'expliquer la mise en place d'une contestation du « pacte d'oubli » au milieu des années 1990, par les vaincus-victimes de la guerre et de la dictature et leurs descendants.

S'exerce d'abord l'influence du boom historiographique, au sein duquel occupent une place de premier plan les études sur le premier franquisme, avec la parution d'ouvrages sur les camps de redressement, les prisons, la situation des femmes et le cas tout particulier des *niños perdidos*¹⁰, et que caractérise par ailleurs la sortie du cadre académique. La répression et la violence constituent des thèmes encore très en vogue au début du XXI^e siècle et sont tout autant l'objet d'ouvrages scientifiques que vulgarisateurs, nourrissant documentaires, recueils de témoignages et expositions, parfois focalisés à un niveau très local, qui vont en se multipliant. Ces recherches contribuent à exhumer l'histoire et les parcours de vie des vaincus, à la « récupération de leur mémoire ».

La production littéraire et scientifique se nourrit – à la fois qu'elle l'alimente – du succès des initiatives citoyennes qui trouvent dans l'exhumation des fosses du franquisme un facteur de cristallisation et d'importante médiatisation : la création en 2000 de l'*Asociación para la Recuperación de la Memoria Histórica* (ARMH) par le journaliste Emilio Silva et l'écrivain Santiago Macías, qui a pour principal objet de localiser les fosses et d'aider à leur exhumation, engage un mélange des champs universitaire, social et politique.

La figure des *nietos*, les « petits-enfants » des victimes du conflit de 1936 et de la répression franquiste, et leurs actions occupent enfin une place primordiale dans ce processus car la famille a été le lieu de la transmission discrète de l'expérience républicaine, socialement et scolairement occultée.

Le rôle assumé par les descendants s'inscrit néanmoins dans la particularité d'une temporalité – éloignement des événements et disparition des derniers témoins¹¹ – et d'une configuration sociale – stabilisation démocratique en Espagne et, plus largement, place centrale de la justice dans nos sociétés – qui est à prendre en compte. Au-delà, il semble qu'il faille relativiser le caractère novateur de ce « retour de la mémoire » : d'une part, au niveau historiographique, le travail sur l'histoire des vaincus n'a pas attendu la mort de Franco et il faut mentionner l'existence de nombreux travaux antérieurs, portant sur l'histoire des partis républicains, des mouvements ouvriers et de leurs leaders¹² ; d'autre part, si l'exhumation des fosses a constitué le symbole du revirement



Le documentaire *Los nietos* réalisé par Marie-Paule Jeunehomme (Belgique, 2008) témoigne de l'intérêt suscité par le processus d'exhumation des fosses à l'étranger et place à l'avant-plan le rôle des descendants.

⁹ Alors que la victoire du PP est consécutive à quatorze années de gouvernance socialiste, cette culture néofranquiste se renforce avec sa victoire absolue en 2000. Il faut rappeler que le Parti populaire est une formation héritière du dernier franquisme qui compte, parmi ses dirigeants, des personnalités qui se reconnaissent encore dans les principes du national-catholicisme et n'hésitent pas à défendre la figure du dictateur, comme Manuel Fraga (aujourd'hui décédé), président honorifique du Parti populaire et ancien ministre franquiste. Parmi l'électorat du parti, on trouve ainsi une frange de l'extrême droite nostalgique du franquisme.

¹⁰ Antonio CASTILLO et Feliciano MONTERO (coord.), *Franquismo y memoria popular. Escritura, voces y representaciones*, Madrid, Siete Mares: prologue de Antonio Castillo et Feliciano Montero, 2003, pp. 7-15.

Les « enfants perdus du franquisme » ont été 30 000 à être arrachés à leurs parents pour être « rééduqués », sous la tutelle de l'État ou des familles proches du régime, selon les thèses eugénistes du psychiatre Antonio Vallejo Nagera qui avait entrepris des recherches sur le « biopsychisme du fanatisme marxiste ». Pour de plus amples explications, se reporter à Ricard VINYES, Montse ARMENGOU et Ricard BELIS, *Les enfants perdus du franquisme*, Bruxelles, ADEN, 2012 (traduction par Ángeles Muñoz).

¹¹ Pendant longtemps, et particulièrement dans les petites localités où les responsabilités des violences étaient aisées à établir et où les relations de pouvoir avaient peu changé, peu étaient partisans d'aborder les questions épineuses du passé. Plus globalement, il faut prendre en compte, en plus de la peur du retour à un conflit civil, le facteur de la connivence d'une partie de la population avec la dictature. Paloma AGUILAR FERNÁNDEZ, *op. cit.*, 2006, pp. 298-299.

¹² Il faut mentionner à cet égard le rôle de l'histoire orale mais également l'existence d'une tradition hispaniste hors d'Espagne – notamment en Grande-Bretagne mais également, bien entendu, dans les pays d'accueil de l'exil. Plus largement, dans le domaine culturel, il n'a jamais été question d'un pacte de silence autour de la guerre civile qui a plutôt constitué un thème obsessionnel.

mémoriel et que les *nietos* en ont été parmi les principaux instigateurs, certaines familles avaient entrepris, bien avant la transition démocratique, de manière spontanée et discrète, de déterrer les ossements des leurs pour leur donner une digne sépulture.

Suivant néanmoins la temporalité proposée par la sociologue Danielle Rozenberg, à la situation initiale (1975-1995) – au cours de laquelle ont été établies des procédures de réconciliation fondées sur le consensus et l'amnésie – et à sa contestation, succède une troisième période, avec le retour au pouvoir du Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE) en mars 2004, correspondant à la recherche d'un « contre-modèle de réconciliation » qui aboutira à l'adoption de la loi 52/2007¹³.

La loi dite « de la mémoire historique »

L'arrivée au pouvoir en 2004 du président José Luis Rodríguez Zapatero, dirigeant du PSOE et petit-fils de républicain fusillé pendant la guerre, revêt sans doute un impact symbolique mais ne change pas réellement la donne au niveau politique : depuis 1997, l'Espagne connaît un processus d'instrumentalisation politique de la mémoire, la gauche (socialiste et la plate-forme *Izquierda Unida*, rassemblant les communistes et les verts) et les nationalistes catalans de *Convergència i Unió* étant les principaux demandeurs d'une justice réparatrice et instigateurs d'actes symboliques remettant officiellement en cause la politique d'amnistie/amnésie pérennisée sur trois décennies et encore assumée en 2001 par le socialiste Felipe González¹⁴.



À Séville, la rue du Général Orgaz (qui avait dirigé le soulèvement militaire de 1936 aux Canaries) prend le nom de Dulce Chacón, écrivain dont le roman le plus connu se fait l'écho des « voix endormies », celles des républicaines emprisonnées dans l'après-guerre à la prison madrilène de Ventas.

Lors de son retour surprise au pouvoir en 2004, le PSOE – qui avait inscrit dans son programme électoral la création d'un centre de documentation et de recherche sur la guerre civile et le franquisme, envisageant le patrimoine comme « mémoire réconciliatrice » sans toutefois utiliser l'expression « mémoire historique » – décide de légiférer face à l'attitude du PP refusant tout débat sur les victimes du franquisme.

Les principaux apports de la loi « par laquelle sont reconnus et élargis les droits et s'établissent des mesures en faveur de ceux ayant souffert de persécution ou de violence durant la guerre civile et la dictature » – selon sa dénomination officielle – se situent dans :

- la reconnaissance des victimes et des collectifs de combattants, tels que les brigadistes internationaux ;
- la condamnation de la dictature franquiste et de la violence faite aux personnes ;
- l'octroi de la nationalité espagnole aux exilés l'ayant perdue, à leurs enfants et petits-enfants, ainsi qu'aux brigadistes internationaux ;
- l'attribution de compensations économiques nouvelles ou complémentaires pour certaines catégories de victimes : orphelins, anciens prisonniers, enfants de la guerre ;
- la création du *Centro Documental de la Memoria Histórica* (CDMH) à Salamanque et la facilitation de l'accès aux archives publiques ;
- la mise en place d'une aide aux projets mémoriels à travers l'octroi de bourses par le ministère de la Présidence, dont une partie importante est allouée aux exhumations de fosses communes ;
- l'élimination, enfin, des monuments et emblèmes exaltant « un seul camp belligérant » et se trouvant dans les bâtiments officiels de l'État, excepté ceux ayant une « valeur artistique ou artistico-religieuse protégée par la loi ».

¹³ Danielle ROZENBERG, *op. cit.*, p. 173.

¹⁴ *Ibid.*, p. 186. Le phénomène de relève générationnelle au sein des structures du PSOE est certainement à prendre en compte dans ce changement de positionnement. Paloma AGUILAR FERNÁNDEZ, *Políticas de la Memoria y Memorias de la Política*, Madrid, Alianza Editorial, 2008, p. 76.

Mais la loi essuie également de nombreuses critiques, soulignant notamment les manquements en matière d'indemnisation financière des victimes de la violence franquiste et de restitution des biens réquisitionnés aux personnes – dont avaient précédemment bénéficié les organisations politiques et syndicales. L'insuffisance des budgets alloués pour la localisation et l'identification des disparus est dénoncée, alors que leur gestion est déléguée aux municipalités – dont il arrive que les juges, dans la pratique, classent les dossier sans leur donner suite¹⁵ – ce qui, finalement, ne satisfait pas la revendication première des proches des victimes, soit la prise en charge par l'État de la recherche des disparus. Particulièrement visible, le non respect de la politique de retrait des éléments exaltant le franquisme, notamment par les autorités ecclésiastiques et par les pouvoirs locaux sous gouvernance du PP, va jusqu'à la réhabilitation de certains monuments depuis la victoire de ce parti aux élections municipales et communautaires de mai 2011.

Il reste surtout le seuil que refusent de franchir les autorités en ne condamnant pas le franquisme, mais en déclarant son illégitimité : en refusant de déclarer l'illégalité de la justice émanant des tribunaux franquistes pour les délits relevant des motifs politiques, les autorités espagnoles ignorent l'une des premières et plus fermes revendications des collectifs mémoriels, principalement portée par les anciens combattants de la guérilla antifranquiste et par les familles de quelques personnalités emblématiques dont le poète Miguel Hernández. De même, si elle concède la reconnaissance aux combattants républicains, la loi ne fait aucune allusion à la II^e République espagnole en tant que référent démocratique porteur des valeurs inscrites dans l'actuelle constitution.

Mise en perspective

S'il s'avère difficile d'en retracer la genèse, l'expression « mémoire historique » est vraisemblablement issue du monde associatif – sans doute tirée du nom de l'association mise en place par Emilio Silva –, avant d'être récupérée par le monde politique dès 2005 dans le cadre du vote de la loi sur les « papiers de Salamanque »¹⁶. Par la suite, 2006 est déclarée « année de la mémoire historique » alors que l'expression qualifie également le projet de centre de documentation qui aura pour mission de réunir, organiser et récupérer l'ensemble des fonds documentaires relatifs à la période comprise entre 1936 et 1978, le CDMH¹⁷.

Au-delà d'une expression courante, la « mémoire historique » est devenue un véritable prêt-à-penser également repris dans le domaine académique. La locution mêle non seulement les notions d'histoire et de mémoire – cette dernière semblant néanmoins surtout conçue comme une histoire encore à écrire – mais également de justice au sens où beaucoup de recherches semblent animées par le désir de rétablir une justice historique, le tout au détriment d'un approfondissement théorique. Ainsi, renvoyant tout à la fois à la guerre civile et au franquisme ; mélangeant les sphères morale, politique et scientifique ; constituant un instrument de mobilisation sociale et intellectuelle, elle est devenue un terme générique en Espagne, dont on ne sait ce qu'il désigne vraiment, à la fois formule incantatoire et euphémisme par rapport aux exigences de justice rétroactive.

Dans ce cadre, l'attribution de l'épithète « mémoire historique » à la loi 52/2007 témoigne du succès de la formule et, au-delà, invite à mettre en perspective la place et le rôle des acteurs politiques. Sans envisager les discussions opposant l'hypothèse de l'imposition du « pacte d'oubli » au cours de la transition démocratique espagnole à l'idée d'un alignement politique et d'une volonté populaire autour des idées de consensus et de réconciliation, il paraît important de souligner que ce qui s'est joué à ce moment-clé de l'histoire de l'Espagne ne relève en réalité pas de l'amnésie mais d'une « gestion politique de la mémoire du franquisme et de sa médiatisation dans l'espace public »¹⁸. Il s'agit même plus précisément d'un accord de non instrumentalisation politique du passé selon lequel « [...] l'oubli, loin d'être un pacte, a été une décision et un processus institutionnel » : « L'État démocratique n'a jamais imposé le mutisme social sur le passé, il n'a pas non plus établi de pacte de silence, il a agi d'une autre façon. Il s'est limité à décréter que tout passé conflictuel était socialement dépassé, [...] tout particulièrement dans une société qui sortait d'une longue et cruelle dictature précédée d'une guerre civile »¹⁹.

¹⁵ Comme prévu par la loi, une carte des fosses a été publiée en mai 2011 sur le site internet du ministère de la Présidence, signalant plus de 2 000 fosses dont seules 250 ont été ouvertes.

¹⁶ Cette loi accède à la demande, formulée de longue date par la Catalogne, de récupérer les archives relatives à l'occupation du territoire catalan en 1939 et conservées à Salamanque dans un but répressif.

¹⁷ Paloma AGUILAR FERNÁNDEZ, *op. cit.*, 2008, pp. 89-90.

¹⁸ Danielle ROZENBERG, « Mémoire, justice et... raison d'État dans la construction de l'Espagne démocratique », *Histoire@Politique. Politique, culture et société*, n°2, septembre-octobre 2007, p. 7 (17 p.)

[En ligne : <http://www.histoire-politique.fr/index.php?numero=02&rub=dossier&item=21.>]

¹⁹ Ricard VINYES, « Le processus de construction d'une mémoire publique par l'État espagnol. Politiques et conflits, impunités et éthiques (1975-2008) », in *Témoigner. Entre histoire et mémoire. Dossier : L'Espagne en construction mémorielle*, Fondation Auschwitz, Bruxelles, n°115, mars 2013, p. 19 et 25 (pp. 16-43).

Dans ce contexte, il semble pour le moins contradictoire d'appliquer l'expression « mémoire historique » à une loi répétant l'illégitimité du franquisme – déjà formulée dans une déclaration institutionnelle en 2002 et même antérieurement – sans déclarer son illégalité. De fait, la « mémoire historique » est issue de la société civile et désigne initialement d'innombrables initiatives contestant la mémoire instituée. Intrinsèquement contradictoire, parfois méprisée par les historiens, sans aucun doute manipulée, l'expression est néanmoins défendue par certains auteurs car elle demeure « fonctionnelle, identifiable à une métaphore sociale et politique pour répondre, abruptement, à la 'bonne mémoire' de l'État et la désavouer »²⁰.

À travers le cas espagnol, c'est plus généralement l'usage de la mémoire par le monde politique qui est mis en question et plus particulièrement l'institutionnalisation de revendications, de pratiques et de projets citoyens, individuels ou collectifs. De quoi fait-on mémoire ? Qui définit ce qui est digne de faire mémoire ? Qu'est-ce que, finalement, toute commémoration laisse dans l'ombre ?

Bibliographie sélective

- *Ethnologie française, Mémoires plurielles, mémoires en conflit*, Paris, n° spécial, 2007/3.
- MUÑOZ Ángeles et MOLINA MÁRMOL Maite, *Mémoire à ciel ouvert. Une histoire de l'Espagne : 1931-1981*, Liège, Territoires de la Mémoire, 2014.
- ROZENBERG Danielle, « Le “pacte d'oubli” de la transition démocratique en Espagne. Retour sur un choix politique controversé », in *Politix*, n°74, juin 2006, pp. 173-188.
- ROZENBERG Danielle, « Mémoire, justice et... raison d'État dans la construction de l'Espagne démocratique », *Histoire@Politique. Politique, culture et société*, n°2, septembre-octobre 2007, 17 p. [En ligne : <http://www.histoire-politique.fr/index.php?numero=02&rub=dossier&item=21>.]
- *Témoigner. Entre histoire et mémoire. Dossier : L'Espagne en construction mémorielle*, Fondation Auschwitz, Bruxelles, n°115, mars 2013.
- *Vingtième siècle. Revue d'histoire. Les 25 ans de l'Espagne démocratique*, n°74, avril-juin 2002.

Pour citer cet article

Maite Molina Mármol, « Histoire, mémoire et politique : l'Espagne et la “mémoire historique” », Analyse de l'IHOES, n°136, 31 décembre 2014, [En ligne] http://www.ihoes.be/PDF/IHOES_Analyse136.pdf.

²⁰ *Idem*.